

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Le mois du saint Rosaire

Conformément au décret apostolique du 20 août 1885, pendant tout le mois d'octobre et le premier novembre, on doit réciter dans toutes les églises, chaque jour, le chapelet et les litanies de la Sainte Vierge, suivis d'une prière à Saint Joseph.

Les fidèles qui assistent à ces exercices et y prient aux intentions du Souverain Pontife peuvent gagner une indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

Ceux qui sont empêchés d'y assister peuvent gagner les mêmes indulgences en récitant privément les mêmes prières aux mêmes intentions.

Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, est accordée aux fidèles qui auront assisté au moins dix fois à ces exercices publics, ou qui en étant légitimement empêchés, les auront faits en particulier.

Le saint Michel

L'Église célèbre dimanche, 29 septembre, la fête de Saint-Michel.

Demandons à ce grand archange, généralissime des armées du ciel, de nous aider à combattre les ennemis de nos âmes et de notre sainte religion. A cette intention, faisons souvent une prière en son honneur, ou au moins quelques invocations.

L'HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE QUÉBEC

ET

LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES

SOMMAIRE :

Preambule.—Mon but.—Leur origine.—La fondation.—Inauguration.—Les commencements.—La crise financière.—La première supérieure.—Le règlement.—Leurs œuvres.—Les enfants trouvés.—Les épileptiques, les vieillards, les malades.—Leur travail.—La bienfaisante charité.—Le revers de la médaille.—Un chapitre à méditer.—Le bonheur dans le cloître.—Les fêtes dans le monastère.—Le site de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

i

Ab uno disce omnes.

Par un seul, apprenez à les connaître tous.
(*Dicton ancien.*)

Préambule

Trois classes de personnes parlent ou s'occupent de nos communautés religieuses en général et des communautés hospitalières en particulier : les AMIS, les INDIFFÉRENTS et les ENNEMIS, et on doit comprendre facilement que les jugements qu'ils en portent sont bien différents les uns des autres.

1° Les AMIS, c'est-à-dire, ceux qui se donnent la peine, ou plutôt le plaisir, de visiter les hôpitaux, de s'informer de ce qu'on y fait jour et nuit pour mettre en pratique la plus grande et la plus aimable des vertus, et qui, par conséquent, connaissent la vie sainte et toute de sacrifices que mènent les religieuses qui se dévouent au soin des malades, des orphelins et des malheureux de tout genre ; les amis, dis-je, savent apprécier les services qu'elles rendent, et se plaisent à proclamer hautement leur admiration pour ces anges de la charité.

2° Les INDIFFÉRENTS, —et c'est la classe peut-être la plus nombreuse—admettent bien que les communautés hospitalières rendent de grands services à la pauvre humanité souffrante, et méritent encouragement ; mais ils ont la bonhomie de croire que ces communautés peuvent loger, nourrir, vêtir et réchauffer dans les rigueurs de l'hiver leurs pauvres et leurs malades, puis se

donner à elles-mêmes le nécessaire, sans autre secours que la grâce de Dieu que méritent leurs bonnes œuvres et leurs ferventes prières.

Quelques-uns même, voyant que ces communautés occupent des bâtisses plus spacieuses que les demeures ordinaires des particuliers, en concluent tout naïvement qu'elles sont riches et n'ont besoin d'aucun secours. Il ne leur vient pas même dans la pensée qu'ils devraient leur aider à accomplir leurs œuvres afin d'acquiescer au moins par là le droit de partager leurs mérites.

Dans cette classe encore il y en a qui, riches des biens de ce monde, et par conséquent pouvant faire beaucoup pour le soulagement des pauvres, veulent se dispenser de faire l'aumône en se figurant que c'est au clergé à y voir et à y pourvoir, à s'occuper de créer des hospices, de les faire prospérer, de les agrandir, de les multiplier pour répondre aux besoins de la population croissante d'année en année et de provoquer les secours nécessaires et souvent bien urgents.

Ces bons indifférents fortunés n'ont ordinairement aucun désir de visiter des salles de malades ; ils craignent au contraire de prendre connaissance de ce qu'on y fait pour les délaissés du bonheur, de peur d'être engagés à faire quelque chose en leur faveur. Il ne leur répugne pas d'écouter avec un certain plaisir quelques petites critiques malveillantes propres à nuire à l'esprit de charité dont tous devraient être animés envers ces humbles servantes des pauvres qui consacrent leur vie au soulagement des malheureux. Ils oublient que chaque membre de la société doit se regarder comme chargé de prendre soin des pauvres dans la mesure des moyens que la Providence lui a donnés.

Dans cette classe des indifférents à l'aise, on rencontre quelquefois des particuliers très-économés, pour ne pas dire avares, qui lancent un mot désobligeant ou malin dans le but invouable de justifier le refus qu'ils font de donner l'aumône qu'on leur demande.

3° Les ENNEMIS, car il y en a qui ont le courage de se déclarer tels, en petit nombre il est vrai, mais enfin il y en a, et cette troisième classe se compose d'un certain nombre de catholiques à gros grains ou catholiques de nom seulement ; laïciseurs en embryon, qui verraient avec satisfaction l'esprit qui anime

aujourd'hui le gouvernement sous lequel gémit la France catholique, s'implanter en Canada afin de pouvoir remplacer le dévouement par le service à gage. Ces bons ennemis ne connaissent à peu près rien et ne veulent rien connaître de nos communautés.

N'écoutant que leurs préjugés et leurs mauvais instincts, ils en parlent à peu près comme pourraient en parler des habitants du Japon ou du Congo récemment arrivés en Canada, ou, si l'on veut encore, comme peuvent parler des couleurs les aveugles de naissance. Si le ridicule des opinions pouvait faire mourir il y en a parmi eux qui seraient morts depuis longtemps.

Qu'y a-t-il à faire avec eux ? Essayer de les convaincre d'erreur ? Autant vaudrait entreprendre de blanchir un nègre avec du savon. Ce n'est donc point pour eux que j'écris aujourd'hui, car il n'y a guère autre chose à faire que de prier Dieu de leur ôter le voile qui les empêche de reconnaître la vérité, comme l'Eglise le demande pour les Juifs dans l'office du Vendredi Saint.

Il est regrettable toutefois dans l'intérêt des pauvres, que les richesses soient souvent le partage des deux dernières classes dont je viens de parler ; mais cela peut nous faire penser que le bon Dieu veut par là nous faire connaître le mépris qu'il a et que nous devons avoir nous-même pour ces biens de la terre, qu'il donne ainsi en pâture à ceux qui ne méritent pas de savoir en faire un bon usage, et ne comprennent pas que le plaisir de rendre service aux malheureux est le plus grand des plaisirs qu'un cœur bien fait peut goûter, ou que, comme l'a dit le poète :

“ Le bonheur le plus doux est celui qu'on partage.

Heureux ou malheureux l'homme a besoin d'autrui ;

Il ne vit qu'à moitié s'il ne vit que pour lui. ”

L'ABBÉ CHS. TRUDELLE,

Chaplain.

(à suivre)

Vœux du congrès franciscain

Le Congrès du Tiers-Ordre de Saint François vient d'être clôturé par des fêtes magnifiques célébrées aux grottes de Saint Antoine, à Brive, et a émis les vœux suivants :

I. Considérant que l'obéissance au Souverain Pontife est le devoir spécial de tous les enfants de Saint François, l'homme catholique par excellence, le Congrès du Tiers-Ordre émet le vœu que les Tertiaires suivent non seulement les directions dogmatiques ou morales du Souverain Pontife, mais s'inspirent aussi de ses conseils au point de vue politique et économique.

II. Considérant que le luxe toujours croissant, par les dépenses exagérées qu'il occasionne, est un obstacle à la prospérité matérielle des œuvres catholiques :

Considérant que les préoccupations du luxe et l'amour immodéré des plaisirs entrent pour une bonne part dans les causes qui produisent l'avilissement des caractères :

Considérant que l'usage des danses se répand de plus en plus, même dans les familles chrétiennes ; que les danses et matinées secondaires, dites enfantines, mettent en péril la pureté des consciences, et ruinent ainsi par sa base l'esprit chrétien, émet le vœu :

1° Que les Tertiaires, conformément à leur sainte règle, se montrent les adversaires du luxe et des plaisirs dangereux.

2° Que les Tertiaires prennent l'initiative de créer, parmi les dames vraiment soucieuses de l'innocence des âmes, une Ligue ayant pour but d'exclure de leurs maisons ces habitudes païennes et de ramener les soirées de famille à la simplicité évangélique.

3° Que le crucifix soit à la place d'honneur dans tous les appartements, y compris le salon, d'où serait bannie toute image ou statue blessant la décence chrétienne.

4° Que le luxe mondain soit exclu en particulier des cérémonies funéraires ; que les prescriptions liturgiques soient observées par la suppression des couronnes de fleurs, qui rappellent les mœurs païennes et qu'on les remplace par un certain nombre de messes qu'on dira ou fera dire, de chapelets ou autres pratiques pieuses.

Causeries sur le spiritisme

(Suite)

La folie, passagère ou permanente, est le redoutable danger qui préoccupe les apôtres mêmes du spiritisme.

Le nombre des aliénés, devenus tels par le fait des pratiques spirites, est considérable, disent les médecins aliénistes.

Le Dr Forbes Winslow, de Londres, affirmait que les asiles des Etats-Unis renfermaient jusqu'à 10.000 aliénés, et le Dr Talmage, de Brooklyn, ajoutait que toutes les maisons de santé renferment des victimes du spiritisme.

En 1853, un journal médical de Zurich, s'étonnait de ce que, sur 200 aliénés de cet hôpital, un quart étaient des spirites, à Genève, à Munich, à Bruxelles, même chose, à Gand, 55 aliénés spirites sur 255. Dès 1859, la *Revue médicale* de Paris attribuait l'énorme accroissement des cas de folie aux pratiques spirites.

Ce qui est absolument certain, c'est que le suicide, qui est voisin de la folie, est souvent une conséquence naturelle du spiritisme.

Un homme qui a singulièrement aimé et favorisé le développement du spiritisme, le Dr Gauthier, avoue : " Que l'un de ses effets ordinaires est d'inspirer à ceux qui en éprouvent l'influence, l'impatience et le dégoût de vivre, et de les pousser même jusqu'au suicide avec une espèce de fatalité.

Ils disent qu'ils seront heureux alors, quand l'âme sera délivrée du corps. "

Le spirite occultiste de Guaita faisait, il y a peu de temps, le même aveu.

Dans les adversités tant soit peu graves, la manie du suicide devient presque irrésistible chez les spirites. Se défaire de la vie n'est pour eux que changer d'habits, céder un corps contre un autre, passer d'une vie misérable à une vie heureuse, et cela, sans crainte d'un châtement divin.

Pour notre part, dit Franco, nous savons qu'à Florence, certains esprits assiégeaient un de leurs adeptes, l'excitant précieusement à sortir de ce monde, pour entrer dans celui incomparablement plus beau des esprits.

Là encore, nous avons vu deux habitants se donner volontai-

rement la mort, au grand étonnement de toute la ville, et nous sommes parvenus à savoir, d'une manière certaine, que tous deux étaient épris des doctrines spirites et les mettaient assidûment en pratique.

L'Union magnétique de Paris, rapportait, sous la date du 10 février 1856, une lettre d'un capitaine, dans laquelle celui-ci racontait les violentes persécutions subies par une société de magnétiseurs qui s'était formée parmi les militaires. Le pauvre capitaine, hors d'état de résister aux magnétisations secrètes dont il était devenu l'objet, finit par abandonner sa compagnie.

Mais les chefs du clan spirite ne revinrent pas à de meilleurs sentiments. Ils étaient cinq, et deux se suicidèrent, un troisième tomba malade d'un mal mystérieux et dût quitter l'armée. Ce fait est rapporté par Mirville, et a fait en son temps beaucoup de bruit, car *l'Union magnétique* donnait le nom et l'adresse du capitaine.

Il y a plus encore, les cas de mort subite dans l'exercice même du spiritisme, des médecins surtout, ne sont pas rares.

Les spirites avancés savent que toute offense faite aux esprits est ordinairement vengée au préjudice ou par la mort du médium.

Tout le monde connaît l'observation du spirite Du Potet : " Les magnétiseurs et les mages meurent promptement et mal. "

Tertullien, à propos des spirites de son temps qui portaient alors le nom de mages, disait : " Beaucoup savent que, grâce aux démons, leur mort est atroce, et on l'attribue aux insultes de ceux-là. "

Les journaux spirites favorisent le suicide, en publiant les éloges de la mort et en préconisant les douceurs d'échanger les conditions de la vie présente contre la joyeuse liberté de la vie nouvelle dans les astres, vie assurée, même au plus scélérat, même à celui qui se tue volontairement. Cette horrible doctrine est assez fréquemment préconisée par les esprits dans les assemblés spirites.

Il faut donc agir en insensé pour s'adonner au spiritisme, surtout lorsqu'on connaît les dangers que nous venons de mentionner.

Parmi ces dangers, il y en a un qui est moins redouté et cependant fort fréquent : l'excitation des instincts sensuels. Nous en parlerons dans la prochaine causerie.

(A suivre)

Théologie populaire

Qu'est-ce que la contrition ?

—La contrition est une douleur et une détestation du péché qu'on a commis et la résolution de ne plus le commettre.

—Le mot *contrition* signifie *brisement*, parce que notre cœur doit être, en quelque sorte, brisé par la douleur d'avoir offensé Dieu. Cette douleur doit nécessairement être accompagnée de la résolution de ne plus l'offenser à l'avenir. Sans cette ferme résolution, il ne peut y avoir de vraie contrition. La douleur et le ferme propos sont deux choses inséparables. C'est pourquoi l'on dit quelquefois que la contrition a deux visages : l'un en arrière, pour détester les péchés commis ; l'autre en avant, pour se précautionner contre toute nouvelle rechute.

—Faites un acte de contrition.

Acte de contrition : “ Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment aimable, et que le péché vous déplaît ; pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur ; je me propose, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence.”

Cette formule renferme trois choses : 1° une expression de regret de ses péchés ; 2° une demande de pardon ; 3° une déclaration de notre résolution de ne plus pécher à l'avenir. Il ne suffit pas de lire ou de réciter cet acte pour avoir une vraie contrition ; mais comme nous le verrons bientôt, il faut avoir dans le cœur les sentiments qu'il exprime.

—La contrition est-elle absolument nécessaire pour obtenir le pardon des péchés ?

Oui, la contrition est absolument nécessaire pour obtenir le pardon des péchés.

Il est facile de concevoir, en effet, qu'on est entièrement indigne de pardon, tant qu'on ne regrette pas le mal fait, et qu'on n'est pas décidé à l'éviter. Dieu, qui est la justice et la sainteté même, ne peut nous pardonner si nous n'avons pas regret de nos fautes. Donc, sans la contrition, pas de pardon des péchés ; quand même l'examen de conscience aurait été bien fait, les péchés fidèlement confessés et l'absolution reçue.

—Quelle qualité doit avoir la douleur que nous devons avoir de nos péchés ?

La douleur que nous devons avoir de nos péchés doit avoir quatre qualités : elle doit être intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine.

Toute vraie douleur du péché doit posséder ces quatre qualités qui sont inséparables. Si l'une d'elles fait défaut, il ne peut y avoir de vraie contrition.

Consultation

Le jeudi-saint, peut-on placer le ciboire qui contient les hosties réservées pour donner le saint viatique aux malades, dans le même tabernacle que le calice qui contient l'hostie destinée à la messe des présanctifiés ?

R. Il est certain que le saint ciboire, contenant les hosties consacrées, ne doit point rester, le jeudi saint, dans le tabernacle ordinaire où est conservé le très Saint Sacrement ; il doit être enlevé après la procession, ou après les vêpres, et la porte du tabernacle doit être laissée ouverte, *ne populus ibi adoret quod non adest amplius*, disent ensemble Cavalieri et Gavantus.

Mais où doit être conservé ce ciboire ?

Si, au lieu de consulter les auteurs, nous recherchons les décrets de la S. Congrégation des Rites, nous en avons deux très significatifs. Le premier est de 1745, il parle du prêtre qui a dû porter le saint viatique aux malades le vendredi saint, et il dit qu'il n'y a pas à le blâmer s'il ne termine par la bénédiction du peuple, parce que le saint ciboire, ce jour-là, ne doit pas être déposé dans l'église : "*quia in publico ecclesia non debet recondi.*" (1)

Le second décret touche plus directement la question actuelle ; l'évêque de Goritz avait rédigé une instruction sur les fonctions de la Semaine Sainte, dans laquelle se trouvait la phrase suivante : "*Hoc sepulcrum optime inservire potest pro reponendis in separata capsula ejusdem sepulcri et hostia præsancificata, et aliis hostiis in pixide contentis.*" La S. Congrégation appelle son attention sur cette phrase, et lui dit : "*Exploratum siquidem est Feria V in Cena Domini reponi, in capsula tantummodo calicem cum hostia consecrata pro die sequenti reservata (Vide Ruleric. Miss. dicte Ferie), non autem par-*

(1) S. R. C. 15 mai 1745 (gardell, o. 4170.)

ticulus consecratus pyxide contentas, quæ alibi, idoneo et decenti loco, reponi et asservari solent." (1)

Telle est donc la règle, ou la coutume approuvée, qui doit être prise comme règle : le saint ciboire sera conservé dans une chapelle séparée de l'église, dans la sacristie, dans tout lieu décent.

Est-ce à dire cependant que, en aucun cas, on ne pourra le déposer dans le tabernacle de l'autel du sépulcre ? Nous n'irions pas jusque-là ; mais nous croyons qu'il ne faut le faire qu'à défaut d'un lieu où il ne puisse être conservé décentement. Notre raison pour le permettre, c'est que le *Memoriale Rituum* de Benoît XIII, approuvé pour les églises paroissiales, le permet expressément ; et Merati lui-même, qui s'est séparé de Gavantus sur ce point, a un texte duquel il résulte qu'il le tolérerait pour les petites églises. (2)

L'église de Beaumont

L'église de Beaumont, celle que l'on voit encore aujourd'hui perchée au haut de la falaise, dans un site ravissant, ne fut construite qu'en 1733. C'est le millésime que l'on voit sur son portail. En revanche, un presbytère fut construit en 1722. Et l'on possède si bien à Beaumont l'amour des choses antiques, que presbytère et église existent encore. Le presbytère de 1722 sert maintenant de salle publique et d'école.—Il le mérite bien à son âge.

On sait qu'en 1759, la proclamation que le général Wolfe adressait aux habitants canadiens-français fut pour la première fois placardée sur la porte de l'église de Beaumont.

La tradition rapporte que les paysans déchirèrent ce placard et que pour les punir on mit le feu à l'église. Montgomery, le brûleur de la côte sud et de la côte nord du Saint-Laurent, promena lui aussi sa torche incendiaire sous le vieux temple. Mais, miracle ! chaque fois, il n'y eut que la porte de brûlée et l'église demeura intacte.

Le monument historique de Beaumont, avec ses vieilles

(1) S. R. C. 4 mai 1877 (gardell, n. 5691.)

(2) N. Revue théologique, tome XXVII, pages 334, 335 et 336.

sculptures, mérite d'être vu par les touristes et les lettrés. C'est une relique.

L'église de Beaumont n'a guère été retouchée depuis 1833. En 1870 on lui donna un nouveau clocher, et, en 1886, on l'ornait d'une belle sacristie.

La grande restauration de 1894 est venue la sauver de la pioche des démolisseurs.

Je félicite les Beaumontois d'avoir le respect du passé et de vouloir garder leur vieille église " où tant de générations sont venues prier, espérer, offrir à Dieu leurs joies, leurs peines et leur vie. "

J.-EDMOND ROY

Renseignements

La Fabrique ne peut aliéner ses immeubles ou les hypothéquer sans le consentement de la paroisse et de l'Ordinaire. Il en est de même des meubles précieux. (1)

Nos premiers asiles d'aliénés

C'est Mgr de Saint-Valier, deuxième évêque de Québec, qui, le premier, s'est occupé du sort des pauvres infortunés atteints d'aliénation mentale.

Il fit bâtir auprès de l'Hôpital-Général de Québec, dont il est le fondateur, une maison de petites dimensions pour recevoir et traiter les aliénés.

Sur la recommandation du gouverneur et de l'intendant, le gouvernement français donna à Mgr de Saint-Valier une somme de 1.000 livres pour l'aider dans son entreprise.

Comme on ne recevait dans cette maison que les folles, le gouvernement français fit construire à ses frais, à côté, une maison pour les fous. Ce bâtiment pouvait accommoder douze aliénés.

À la conquête cette maison tombait en ruine. Les religieuses la réparèrent et continuèrent à y recevoir un certain nombre d'aliénés.

En 1801, la chambre provinciale vota une certaine somme

(1) Discipline, page 16.

pour aider l'Hôpital-Général dans son œuvre charitable. On construisit une nouvelle maison.

Les religieuses de l'Hôpital-Général ne pouvaient recevoir qu'un nombre fixe d'aliénés. Lorsque ce maximum était atteint, on était obligé de placer les autres aliénés dans les hospices et les hôpitaux publics. Perdus au milieu du grand nombre d'infirmes et de malades renfermés dans ces maisons, les aliénés ne pouvaient suivre les traitements que requerrait leur état.

Ce sérieux inconvénient fit surgir l'idée de fonder une institution consacrée spécialement au traitement des affections mentales. Lord Metcalfe, gouverneur du Canada, promit l'appui du gouvernement à ceux qui entreprendraient semblable fondation.

Les docteurs Douglas, Frémont et Morrin formèrent une société, et le 16 septembre 1845, le manoir seigneurial de Beauport, autrefois occupé par Robert Giffard, fut converti en hôpital pour les aliénés. Cette maison fut aménagée pour recevoir 120 personnes avec les gardiens nécessaires.

Quelques années plus tard, le nombre des patients ayant augmenté considérablement, il fallut choisir un local plus spacieux. On fit l'achat de la magnifique propriété appartenant au juge de Bonne, et en avril 1850, on vit surgir un nouvel asile sur ce terrain.

En février 1854, un incendie détruisit l'aile ouest de l'édifice. Grâce à l'habileté et au dévouement des gardiens, tous les aliénés furent sauvés. Cette aile fut aussitôt reconstruite.

En 1863 le centre de l'édifice fut modifié et orné de la coupole qu'on y voit aujourd'hui. Deux pavillons spacieux furent aussi ajoutés au corps principal.

L'année suivante, une nouvelle construction destinée aux hommes fut élevée sur le même terrain ; l'édifice principal fut alors réservé aux femmes.

Le 29 janvier 1875, le corps principal de l'asile de Beauport fut détruit par un incendie allumé par une folle. Une vingtaine de malheureuses folles périrent dans les flammes.

Cette aile fut reconstruite l'année suivante.

C'est en 1893 que les Sœurs de la Charité ont pris possession de l'Asile de Beauport.

(1) Bulletin des recherches historiques.

Controverse

Les protestants ont le même Évangile que nous.

R. C'est ce qui les rend inexcusables ; car l'Évangile dit : " Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain."

Du reste, l'Évangile tout seul ne constitue pas la religion : il faut la soumission aux successeurs légitimes des apôtres.

L'Angelus

Du 1^{er} octobre inclusivement jusqu'au Jeudi-Saint, l'angelus du matin et du soir doit se sonner à 6 heures.

BERRYER (1790—1868)

(suite et fin)

Quoi ! après avoir entendu cet appel au grand nom qu'il porte, à la gloire qu'il regarde comme son héritage, vous voudriez qu'un cœur où il y a du sang n'ait pas tressailli et que le jeune homme ardent ne se soit pas écrié : Ce nom, c'est le mien ! ces armes m'ont été léguées par le soldat ! j'irai, je mènerai le deuil, je dirai à la France ; Voulez-vous m'entendre ? Berryer sent maintenant qu'il peut tout dire ; " Qui êtes-vous ? à qui devez-vous vos titres, vos honneurs ? comtes, barons, ministres, généraux de l'empire ? de votre part, la condamnation du neveu de l'empereur serait immorale. Nous nous connaissons, dites-vous, condamnerez-vous un prince dont vous auriez reconnu le droit, s'il avait réussi ? dites, s'il eût triomphé, eussiez-vous refusé de vous associer à son pouvoir ? "

Les têtes se courbaient sous ces vérités terribles. Louis-Bonaparte fut condamné à une détention perpétuelle dans la forteresse de Ham. Toutefois, il témoigna à son avocat la plus vive reconnaissance et lui envoya 25,000 francs. Berryer les refusa, bien qu'il ne fût pas riche. Depuis qu'il était député, il négligeait, pour la politique, sa riche clientèle, menant d'ailleurs une vie très opulente, et même, un peu dissipée.

En 1835, il avait été obligé de mettre en vente sa terre

d'Augerville. Quatre cent mille francs souscrits immédiatement par le parti royaliste, lui permirent de conserver son domaine. Berryer avait donné assez de preuves de son désintéressement pour accepter cette offrande sans compromettre sa dignité.

Rothschild voulait, un jour, l'associer à une certaine affaire financière ; il répondit par un "jamais" si énergique, qu'on n'eut plus envie de revenir à la charge. Un autre est étonné qu'il ne cherche pas à s'enrichir, n'ayant qu'à se baisser pour se relever les mains pleines d'or : "c'est vrai, dit Berryer, mais il faudrait se baisser."

Toute la beauté du caractère du grand orateur est dans cette réponse. Il vit le gouvernement de son pays changer dix-sept fois, sans changer lui-même. Type admirable de fidélité chevaleresque, il resta toute sa vie fidèle aux convictions de sa jeunesse. Il n'abassa jamais son drapeau, ni devant le pouvoir, ni devant l'argent. Il passerait certainement pour un revenant parmi les hommes politiques d'aujourd'hui.

Berryer, fidèle jusqu'au bout, à cette action légale dont il avait été le champion, ne voulut prendre aucune part aux mouvements révolutionnaires dirigés contre la monarchie de Juillet. Il assista à sa chute sans étonnement et comme sans regret. Voyant les divisions se perpétuer au sein de l'assemblée elle-même, il devina que le despotisme n'était pas loin. "Ces murs resteront peut-être debout, disait-il, mais ils seront habités par des législateurs muets."

Le coup d'Etat du 2 décembre réalisa ces prévisions. Berryer protesta, et le soir, Louis-Napoléon envoya son ancien défenseur coucher dans un cachot de Vincennes.

Pendant les douze ans qui suivirent le coup d'Etat, Berryer rentra dans la vie privée, partageant son temps entre le palais, le plaisir des champs, les arts et les amis.

Cependant, de nouveaux honneurs vinrent le chercher dans sa retraite, et le 25 juillet 1852, il fut élu bâtonnier des avocats de Paris. L'année suivante, l'Académie le reçut parmi ses membres.

En 1862, les avocats fêtèrent dans un banquet, le cinquantième anniversaire de l'inscription de leur illustre collègue, et les avocats de Londres s'associèrent à l'hommage rendu à Berryer par leurs confrères de France.

Aux élections de 1863, Marseille le renvoya au parlement.

Le grand patriote rentra dans l'arène politique et retrouva l'inspiration des jeunes années, pour défendre la cause du pouvoir temporel et l'indépendance de la magistrature.

Il avait essayé de profiter des liens d'une ancienne amitié pour ramener l'infortuné La Mennais. Il se heurta, comme tant d'autres, contre l'opiniâtreté du prêtre apostat, et revint en disant : " Je ne puis rien sur ce chaos. "

Pour lui, il était revenu sincèrement à la pratique complète de la religion depuis 1857. Une fois raffermi dans ces dispositions chrétiennes, Berryer ne regarda plus en arrière. Il ne manquait pas une occasion d'affirmer ses croyances religieuses.

Un de ses amis politiques lui demandait un jour : " Est-ce que vous allez à confesse, vous ?—Oui, vraiment, répond aussitôt Berryer.—Que vous êtes heureux ! Pour moi, je reconnais bien que la religion est la plus belle chose du monde, mais à qui me prouverait qu'elle est exclusivement divine, je donnerais la moitié de ma fortune. "

Cette même année, Berryer dînant avec un homme d'Etat, celui-ci lui demanda : " Mon cher Berryer, allez-vous faire vos Pâques ?—Je crois bien, répondit-il, je veux demander à mon confesseur de les faire deux fois : à Paris d'abord, pour mon propre compte ; puis à Augerville, pour l'exemple de mes paysans.—Oh ! que vous avez raison, s'écria l'homme d'Etat, si nous en faisons tous autant, la France serait sauvée. "

Le 17 novembre 1868, il recevait les derniers sacrements dans toute la plénitude de ses facultés, et le 29, il rendit son âme à Dieu.

Quelques jours avant sa mort, il avait écrit au comte de Chambord une lettre touchante pour protester une dernière fois de sa fidélité.

Dieu, la France, le roi, résumant toute la vie de Berryer.

FIN

Memento hebdomadaire

QUÉBEC.—Les Quarante-Heures auront lieu à St Michel, le 30 ; à l'Ange-Gardien, le 1er octobre ; à St Victor, le 2 ; aux SS. Anges, le 4.—M. l'abbé Montminy, curé de St Georges, a célébré la semaine dernière ses noces d'argent. Nous espérons

qu'il pourra encore longtemps rendre des services à la cause agricole.—Nos collèges regorgent d'élèves. Le Séminaire de Québec compte, pour sa part, 200 pensionnaires et 82 séminaristes. Le personnel enseignant du Petit Séminaire se répartit comme suit : M. Donalson, professeur de Huitième ; M. Pouliot, de Septième ; M. Lepage, de Sixième ; M. Boilard, de Cinquième ; M. Hébert, de Quatrième ; M. Dion, de Troisième ; M. Pelletier, de Seconde ; M. Roy, de Rhétorique ; M. Paradis, de Mathématiques ; M. Lortie, de Philosophie ; M. Morissette, de chimie ; M. Simard, de Physique et d'Astronomie ; M. Laflamme, d'Electricité et d'Histoire Naturelle.—Il doit y avoir quête dans toutes les églises de l'archidiocèse, en septembre ou octobre, pour aider l'archevêque de St Boniface à soutenir les écoles catholiques de Manitoba.—Les journaux ont annoncé que le Frère Flanien, a donné instruction à son avocat de prendre deux actions de 25.000 piastres chacune, contre un journal d'Ottawa. Très bien.—

CHICOUTIMI.—Grande fête demain, à Chicoutimi, à l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration d'un nouvel orgue.

BELGIQUE.—Un " congrès international contre la littérature immorale " se tiendra à Bruxelles, dans les premiers jours d'octobre, sous la présidence d'honneur de M. Jules Simon, et sous la présidence effective de M. Beernaert, ministre d'Etat.

Les travaux seront divisés en deux catégories : Propagande et Législation, et ne traiteront que des remèdes à apporter au fléau de la littérature licencieuse.

Il sera présenté une communication de M. E. de Budé sur la nécessité de fonder une ligue universelle contre la littérature immorale, et un rapport de M. Viollier sur le bureau international d'informations qui fonctionne à Genève.—Mgr l'évêque de Gand a publié dans sa *Semaine Religieuse* une note très sévère blâmant " les journaux du parti appelé le *parti Ducens* qui,—ne tenant aucun compte de la lettre par laquelle les Evêques de Belgique, sur l'ordre de Sa Sainteté le Pape, recommandent l'union aux catholiques de ce pays,—fomentent et propagent la division plus violemment que jamais. "

ALLEMAGNE.—Le Congrès annuel des catholiques allemands a eu lieu, à la fin d'août, à Munich. Plus de 3000 congressistes étaient présents, et l'on comptait sept évêques.

Directeur : L'abbé D. Gosselin, curé du Cap Santé.